

réunion des districts bilingues de la Nouvelle-Écosse, que si l'on délèguait cette tâche à un responsable qui, malgré sa bonne volonté, son objectivité, sa compétence et sa sagesse, resterait un habitant du Nouveau-Brunswick. Il arrive parfois qu'en Nouvelle-Écosse, nous n'acceptons pas instantanément ce que propose quelqu'un qui demeure en dehors des frontières nationales de la province.

Le projet de loi n'est pas fondé sur des régions mais sur le Canada. Le Canada se compose de dix provinces, des territoires du Nord-Ouest et du territoire du Yukon. Je reviens à la conférence fédérale-provinciale, dont les journaux ont fait grand cas, à juste titre, c'est à titre de Canadien qu'il a fait sa proposition bien avant certains autres premiers ministres. Personne n'a jamais dit alors que c'étaient là des phrases creuses parce que sa province ne comptait pas de district bilingue. Pourquoi un député prendrait-il la parole à la Chambre pour dire qu'un amendement inoffensif du député de Cardigan, proposant que chaque province soit représentée, ne devrait pas être accepté sous prétexte que nous allons revenir au concept des régions. Ce projet de loi est censé unifier notre pays. Pourtant, eu égard au premier amendement présenté au sujet du Conseil, qui est censé appliquer et contrôler le projet de loi, nous sommes en train de diviser le pays.

Les mots prononcés de ce côté-ci de la Chambre reflètent une certaine inquiétude. En effet, au lieu de régler ce problème et d'appliquer le principe en nous écartant de la routine et des détails, le secrétaire d'État et peut-être d'autres idéalistes théoriques croient peut-être que l'expression « pas moins de cinq et pas plus de dix » traduirait joliment l'existence des régions. L'un des résultats de cette attitude, monsieur l'Orateur, sera probablement que certains députés de ce côté-ci de la Chambre, qui représentent l'Est et l'Ouest et probablement à cause de la taille des régions qu'ils représentent, seront écartés de ce genre de conseil consultatif. Nous aimerions y contribuer et y participer.

L'un des paradoxes de ce Parlement depuis les élections de l'année dernière, c'est que la politique de participation est devenue la politique de non-participation dans de si nombreux domaines.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Au cours des dernières élections, le premier ministre n'a pas promis beaucoup, mais, je le reconnais, le seul point sur lequel il a vraiment promis quelque chose concernait l'adoption d'un bill sur les langues officielles. Mais il n'a pas parlé d'un conseil

auquel certaines provinces pourraient participer, mais auquel d'autres ne le pourraient pas. Il a parlé de la politique de participation, en disant qu'elle permettrait d'unifier le pays. J'affirme que la constitution même de ce conseil ne peut qu'engendrer la division dans notre pays.

Si j'avais le moindre doute à ce sujet, je demanderais aux vis-à-vis de jeter un coup d'œil sur la composition de leur propre cabinet. Mais il est malheureux qu'il n'y ait pas plus de députés de l'Ontario dans le Cabinet, car c'est bien eux qui pourraient confirmer la crainte ou l'inquiétude que m'inspire la phraseologie vague de cet article, surtout quand on pense à la composition du cabinet, qui comprend cinq députés de Montréal et deux de Toronto. D'après mes lectures, je dirais que cette représentation ministérielle est plus déséquilibrée qu'elle ne l'a jamais été depuis la Confédération. Par rapport à la population, l'agglomération torontoise est la région la plus faiblement représentée au pays actuellement.

Mais on nous demande d'accepter cela de bonne volonté, de nous fermer les yeux sur les tactiques du gouvernement fédéral, sur le principe du bill, voire sur son titre qui parle du Canada, et de dire: « D'accord, pas moins de cinq, pas plus de dix ». Je ne comprends pas que pour un amendement si simple à première vue, on ne manifeste pas une certaine tolérance, une certaine modération, car on nous a dit, à juste titre, que le succès du bill, dépendait dans une large mesure de ce Conseil consultatif.

• (5.40 p.m.)

J'espère que le ministre s'interrogera sur sa décision, et le gouvernement aussi. Que craint-on? Le gouvernement actuel nomme des hauts fonctionnaires à diverses commissions, et il le fait depuis fort longtemps. Sauf erreur, ces commissaires seront amovibles aux termes de la loi sur les enquêtes. On pourrait peut-être en conclure qu'ils seront nommés après un recensement décennal, mais d'après la loi sur les enquêtes ils seront tous amovibles. Si quelque chose cloche, le gouverneur en conseil pourra toujours les remplacer.

Selon moi, les conseils nommés par le gouvernement depuis deux ans ont assez bien fonctionné. Une divergence d'opinion ne semble pas susciter trop de problèmes, assurément très peu dont le public entende parler. Cet amendement cherche à élargir le cadre de l'article afin d'inclure toutes les provinces mais il semble que l'on soit engagé dans une impasse. A moins de modérer un peu cet article par l'amendement, ce qui à mon avis est